



Syndicat National de l'Environnement
Section ONEMA

Julie Lefrançois Arsentio
72 avenue de la Mer
11480 La Palme
julie.lefrancois@onema.fr

La co-secrétaire

La Palme, le 20 juin 2016

Monsieur le Directeur Général
Le Nadar
Square Félix Nadar
94300 Vincennes

N/REF: SNE-FSU/ONEMA/RH 2016_3

Monsieur le Directeur Général,

Depuis 2013, les personnels des corps de l'environnement issus d'autres établissements publics se voient imposer un parcours de formation de changement de spécialité reposant sur des modalités que nous contestons.

Si des formations spécifiques à la spécialité sont une nécessité, l'exigence d'une soutenance orale en fin de parcours n'est pas indispensable. Nous considérons même que celle-ci est incohérente, puisque l'agent en changement de spécialité est déjà titulaire de son poste.

Ces modalités s'appuient sur des notes, non validées en instance, et rédigées en catimini en période estivale en 2013, et alors même que des parcours de changement de spécialité étaient déjà engagés.

Le SNE-FSU vous demande Monsieur le Directeur Général, d'aligner le "protocole de changement de spécialité " sur celui existant au sein des autres établissements publics et d'annuler les notes mentionnées dans le document joint (Flash-Info n° 12-2016).

Une nouvelle note, dissociant les parcours de formation pour des personnels issus des corps de l'environnement de ceux issus de détachement, est attendue. Le SNE-FSU est disposé à travailler sur cette note avec vos services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.

La co-secrétaire de la section ONEMA du SNE-FSU

Julie Lefrancois Arsentio